

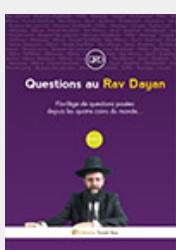


Traité Yoma

Michna 7 - Chapitre 8

מי שנפלה עליו מפולת--ספק הוא שם ספק אינו שם, ספק חי ספק מת, ספק נוכרי ספק ישראל--מפרקין עליו. מצאוו חי, מפרקין עליו; ואם מת, יניחוו.

Si un éboulement se produit alors qu'on ignore si quelqu'un se trouvait à cet endroit, si cette personne est encore vivante, ou si elle est déjà morte, si la personne ensevelie est un païen ou non, on devra la dégager ; si on trouve alors cette personne en vie, on continuera à la dégager ; mais si elle est déjà morte on la laissera là.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions